

REGLEMENT PHOTOGRAPHES EXPOSANTS

Pour la bonne organisation de cette manifestation, il vous sera demandé de suivre les recommandations suivantes :

1- Respect du thème : « SUR LA ROUTE »

2- Format : 20 images maximum, au format 20x30 minimum (pas de maximum...).

Les images doivent être présentées sous cadres ou tout autre support. Les tirages ainsi que l'encadrement sont à la charge des photographes.

3- Montage de l'expo : chaque photographe est responsable de l'accrochage (**vendredi 11 OCTOBRE 2013 à 19h00**) et du décrochage de ses images (**dimanche 13 octobre 2013 à 18h30**).

4- Présence des photographes : la présence des photographes sélectionnés pendant les Rencontres est obligatoire. Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, aucune exposition ne sera présentée hors la présence de l'auteur, même en cas d'imprévu de dernière minute.

5- Contact : l'association pourra contacter les photographes pour compléter ou mieux définir les présentes recommandations.

6- Promotion : l'association pourra utiliser des images de photographes exposants afin de promouvoir les Rencontres.

7- Vente : la vente de photographies, cartes postales, ouvrages... est possible lors des Rencontres. L'association Contact Images ne percevra aucun pourcentage sur les ventes.

8- Frais et prises en charge : Contact Images offre le repas du vendredi soir, les collations de samedi et dimanche midi ainsi que le « café-croissant » le matin et le cocktail du vernissage. Les nuitées du vendredi soir et samedi soir (pour les personnes résident à plus de 100 kms) sont pris en charge par l'association. Si un exposant souhaite ajouter une nuitée (le dimanche soir, par exemple) il doit en aviser l'organisation au plus vite, sous réserve de disponibilité de l'hébergeur, elle sera à la charge financière de l'exposant.

9- Association et assurance : les éventuels vols ou dégradations occasionnés aux photos exposées seront couverts par l'assurance Exposition de Contact Images. Le signalement doit être fait avant de quitter les RPG au responsable des exposants ou au président de Contact Images. Les justificatifs, pour une prise en charge éventuelle par l'assureur, devront être fournis au plus vite, la déclaration devant être faite au plus tard 72 heures après la fin des RPG.

10- Acheminement des photographies exposées : le transport est exclusivement à la charge de l'exposant.

Dans l'attente de vous rencontrer, les membres de Contact Images sont à votre disposition, pour répondre à vos éventuelles questions, et vous transmettent leurs cordiales salutations.

**Pour Contact Images, Solange NAVILLE
Responsable « EXPOSANTS »**